

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 7 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de construction du Pôle de services mutualisés « Aliénor »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne du Prêt d'un montant total de 7 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL**Montant : 7 500 000 euros****Durée de la phase de préfinancement : 36 mois****Durée d'amortissement : 40 ans****Périodicité des échéances : Trimestrielle****Index : Livret A****Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.05%****Amortissement : Amortissement Prioritaire****Typologie Gissler : 1A****Commission d'instruction : 0€**

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat
réalisation de fonds.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20201201-DEC2020080-AR

Fait à Périgueux, le 01 DEC. 2020

Le Président du Grand Périgueux

Affichée le 01 DEC. 2020

Jacques AUZOU

